



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE
20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèles n° 01.00.241.001.1 du 6 mars 2001

Machines planimétriques GER ELECTRONIQUE modèles LOTO/ST et LOTO/S

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72.390 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : machines planimétriques.

FABRICANT :

G.E.R. ELECTRONICA – 26 via del l'Artigianato – 36075 Montecchio Maggiore – VINCENZA – ITALIE

DEMANDEUR :

Société JACQUES SCHIAVON – 65, Bd de Genève – Z.I. – 81300 GRAULHET – France

OBJET :

La présente décision renouvelle l'approbation de modèle n° 95.00.241.002.1 du 16 mai 1995 ⁽¹⁾.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet de la présente décision sont identiques à celles des modèles approuvés par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle, figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision, qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE :

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale,
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE

(1) Revue de Métrologie, janvier/février 1999, page 857.